

# CONDITIONS D'ACCES & REGLEMENT INTERIEUR DU RETRO Club DANCING



## TOUTE PERSONNE SOUHAITANT PENETRER DANS L'ENCEINTE DU RETRO CLUB DANCING

s'engage à respecter l'intégralité du présent règlement.

Nos prérogatives en matière de respect des lois, notamment concernant la santé publique et la prévention des troubles de l'ordre public, et notre responsabilité au regard du comportement de notre clientèle nous incitent à un principe de précaution permanente sur la clientèle admise à séjourner dans l'établissement.

Toute personne souhaitant accéder ou se trouvant dans l'établissement est tenue de suivre les consignes qui leur sont données par les membres du personnel et de coopérer lors du contrôle du bon respect des dispositions du présent règlement.

En cas de refus ou d'infraction, la personne se verra refuser l'entrée ou raccompagner à la sortie .

## POUR VOTRE SECURITE ET LA NOTRE, L'ETABLISSEMENT EST SOUS SURVEILLANCE VIDEO.

Bonne éducation et tenue de circonstance sont les conditions d'accès à l'établissement.

### L'ACCES SERA SYSTEMATIQUEMENT REFUSE DANS LES CAS SUIVANTS :

- Signes manifestes d'imprégnation alcoolique ou de drogue,
- Personne ayant déjà causé un trouble devant ou dans l'établissement ou connue pour avoir causé un trouble dans d'autres établissements de nuit,
- Personne dont la tenue, l'attitude ou le comportement paraît douteux, menaçant ou vulgaire et laisse ainsi raisonnablement prévoir un risque de trouble à l'intérieur de l'établissement,
- Effet de bande afin de préserver la mixité de la clientèle (est considérée comme bande un groupe d'individus de même sexe),
- Personne âgée de moins de 40 ans

(Les places sont logiquement réservées en priorité à la clientèle régulière, fidèle et habituée de l'établissement)

### UNE TENUE CORRECTE ET ADAPTEE EST EXIGEE.

Nous imposons à notre clientèle masculine le port d'un col ou d'une veste. Ne sont pas acceptés :

- casquettes, survêtements, baskets (même de ville), shorts, bermudas, t-shirts ou pulls bariolés, marcelles, jeans sales et/ou troués.

Veste, manteau et sac doivent être laissés au vestiaire. La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout effet personnel non déposé au vestiaire.

Toute personne présente dans l'établissement est tenue au respect des règles de savoir vivre et notamment au respect de l'ensemble des équipements mis à la disposition de la clientèle (Banquettes, Fauteuils, Sanitaires...). Les boissons sont interdites sur la piste de danse.

Dans l'enceinte de l'établissement, il est formellement interdit, sous peine d'exclusion définitive :

- De porter sur soi tout objet contondant, acéré ou représentant un danger au regard du service de sécurité de l'établissement.
- De faire preuve d'irrespect et/ou impolitesse et/ou agressivité envers les autres clients et/ou l'un des membres du personnel.
- De fumer à l'intérieur de l'établissement (Décret N°2006-1386 du 15/11/2006 fixant l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.). Une Zone Fumeurs est à la disposition des fumeurs.
- De faire usage de stupéfiants.

Toute personne en état d'ébriété manifeste à l'intérieur de l'établissement se verra refuser toute commande de boissons alcoolisées et sera invitée à quitter l'établissement.

La direction du **RETRO Club Dancing** se réserve le droit de modifier le présent règlement intérieur à tout moment et sans préavis.

La direction du RETRO

**A.D.R.A. (Association de Danse Rétro Amateur) loi de 1901. Siège : 80 chemin de Jérusalem 69650 QUINCIEUX. Siret: 790 411 607 00019**